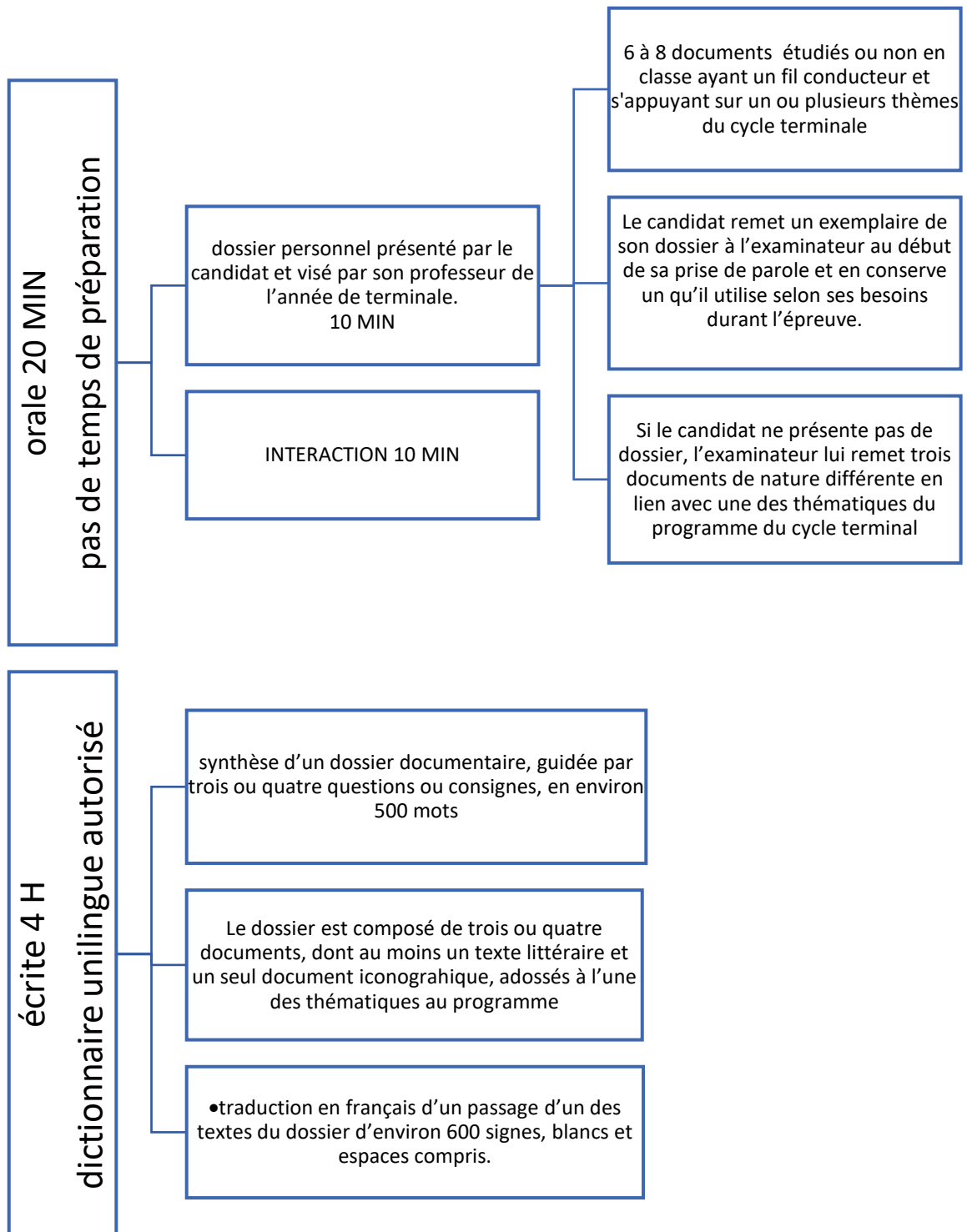


# Les épreuves de LLCER



**Le dossier** est composé de six à huit documents textuels et /ou iconographiques (étudiés ou non en classe) dont le fil conducteur se rattache à une ou plusieurs thématiques du programme du cycle terminal. Il comprend :

- au moins une des œuvres intégrales étudiées au cours du cycle terminal (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration) ;
- au moins deux textes littéraires, sans se limiter au genre romanesque ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec les programmes du cycle terminal, mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ;
- au plus deux œuvres d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) ;
- au moins un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.).

**Niveau attendu : B2/C1 »**

**Les grilles d'évaluation** pour les deux épreuves sont également [disponibles à cette adresse](#)

**Epreuve de LCCE - Classe de Première :**

Cette épreuve d'expression écrite ne concerne **que les élèves abandonnant l'enseignement de spécialité LLCE à l'issue de la classe de première**. Niveau attendu : B2 du CECRL

